Résumés analytiques

Numéro 1, octobre 2011

Tendances relatives aux ventes des produits médicamenteux brevetés

La croissance de l'utilisation, et non le prix, est à l'origine des augmentations de coût

Au cours des 10 dernières années, le montant que les Canadiens et le système de soins de santé canadien ont dépensé sur les produits médicamenteux a plus que doublé.

d men me

Le coût des médicaments est devenu une importante question de politique publique. Alors que tous les ordres de gouvernement essaient de contenir les coûts, l'attention s'est portée sur les produits médicamenteux brevetés et sur les médicaments de rechange génériques ou non brevetés moins chers. En fait, au cours des 10 dernières années, le montant que les Canadiens et le système de soins de santé canadien ont dépensé sur les produits médicamenteux a plus que doublé, pour atteindre 12,9 milliards de dollars en 2010.

Toutefois, on note un ralentissement marqué de ce taux de croissance. En 1999, la croissance annuelle des ventes de produits médicamenteux brevetés s'élevait à 27 %, mais l'an dernier, celle-ci a plutôt diminué (-3,4 %) pour la première fois en plus de 15 ans.

Au Canada, on remarque également une diminution de la part consacrée

aux produits médicamenteux brevetés dans les dépenses annuelles en produits pharmaceutiques.

L'an dernier, 58 % des ventes de médicaments étaient consacrées aux produits médicamenteux brevetés, comparativement à 72,7 % en 2003.

En même temps, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) a surveillé les augmentations de prix afin de s'assurer que les prix des médicaments brevetés existants n'augmentent pas, en moyenne, plus rapidement que l'Indice du prix à la consommation (IPC). Entre 2009 et 2010, le prix des médicaments brevetés a diminué, en moyenne, de 0,4 %.

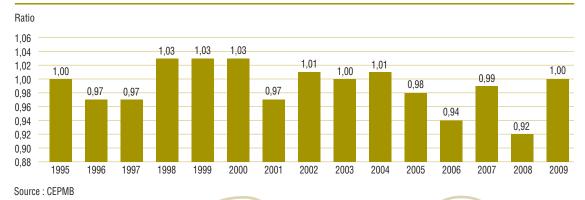
Ce n'est pas le *prix* qui augmente, mais l'*utilisation* des produits médicamenteux brevetés. L'analyse réalisée par le CEPMB a permis de constater que l'augmentation de l'utilisation des produits médicamenteux brevetés correspond approximativement à l'augmentation des ventes.

Divers facteurs peuvent contribuer à ces changements, à savoir :

- l'augmentation de la population canadienne;
- l'évolution du profil démographique;

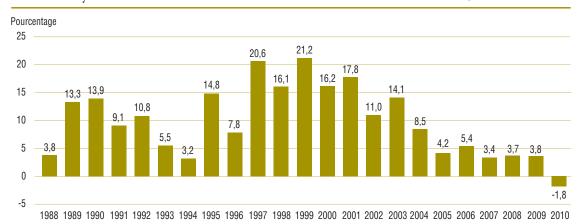


Ratio moyen du prix de 2010 par rapport au prix de lancement par année de lancement



www.pmprb-cepmb.gc.ca

Les prix des médicaments brevetés existants n'ont pas augmenté, en moyenne, plus rapidement que l'Indice du prix à la consommation (IPC). Variations moyennes annuelles de l'indice du volume des ventes de médicaments brevetés, 1988-2010



Source: CEPMB

- la hausse de l'incidence des problèmes de santé nécessitant une pharmacothérapie;
- la modification des pratiques de prescription des médecins;
- l'augmentation de la popularité de la pharmacothérapie par rapport à toute autre forme de traitement;
- l'existence de nouvelles pharmacothérapies pour traiter des maladies pour lesquelles il n'y avait aucun traitement efficace auparavant.

Le Canada est confronté à la même situation que les autres pays de l'OCDE. En 2008, les dépenses par des entreprises pharmaceutiques ont absorbé 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada, qui se retrouve dans le même camp que l'Allemagne (1,6 % du PIB), l'Italie (1,7 %), la France (1,8 %) et les États-Unis (1,9 %). Tandis qu'au cours des dernières années, la croissance de la vente des médicaments d'une année à l'autre au Canada a été plus forte que dans bien d'autres pays, l'an dernier, cette croissance a chuté en dessous de la moyenne pour l'ensemble des pays de comparaison, qui comprend le Royaume-Uni, la Suisse, la Suède, l'Allemagne, l'Italie, la France et les États-Unis.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est un orga nisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires. Son mandat comporte les deux volets suivants :

Réglementation : veiller à ce que les brevetés ne vendent pas leurs médicaments brevetés au Canada à des prix excessifs;

Rapport : faire rapport des tendances des prix de vente de tous les médicaments ainsi que des dépenses de recherche-développement des brevetés.